

La charte des valeurs de l'IFPC

La présente charte a pour objet d'affirmer les valeurs fondatrices et principes directeurs approuvés à l'unanimité par les membres de l'IFPC, et que tout membre de l'IFPC se doit de reconnaître et respecter :

* L'IFPC est une branche de la psychologie nucléaire, fondée par Bernard Montaud.

* La psychanalyse corporelle contient par essence une dimension spirituelle ; par conséquent, tout membre de l'IFPC se doit de se situer et d'être engagé dans une démarche spirituelle laissée à son libre choix.

* La pratique de la psychanalyse corporelle est liée de façon incontournable à un principe de supervision par ses pairs. Cette supervision garantit la filiation de cette pratique à la psychologie nucléaire et à son fondateur. Elle répond à une logique d'entre-aide spirituelle ; en ce sens, elle est gratuite.

* Indépendamment du paiement de la cotisation annuelle, le statut de membre de l'IFPC réclame de participer à au moins deux week-end sur trois de post-formation.